

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

**Arrêté du 25 février 2010 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination  
au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Ecrins**

NOR : DEVN1002517A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 25 février 2010, l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 29 avril 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Ecrins est ainsi modifié :

1<sup>o</sup> Au *b* du 1, les mots : « Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Isère » sont remplacés par les mots : « Le directeur départemental des territoires de l'Isère » et les mots : « Le directeur départemental de l'équipement des Hautes-Alpes » sont remplacés par les mots : « Le directeur départemental des territoires des Hautes-Alpes » ;

2<sup>o</sup> Au *c* du 3, les mots : « M. François Letourneux, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature » sont remplacés par les mots : « M. Jean-Philippe Grillet, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature ».